

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Priorités pour 2018

Propositions de la facilitation européenne

Contexte

Le renforcement de la coopération entre les partenaires du PFBC constitue une priorité pour l'ensemble de ses membres. Lors de la 2^{ème} réunion du Conseil du PFBC qui s'est tenue à Libreville le 16 mai 2017, le facilitateur a indiqué qu'un des moyens de promouvoir un tel renforcement pourrait être l'identification, sur la base de la liste des priorités à moyen terme ⁽¹⁾, d'une ou plusieurs priorités annuelles autour desquelles un programme d'action spécifique (ateliers, conférences, projets de publications conjointes) serait organisé par un ou plusieurs membres intéressés du PFBC et qui serait ouvert à tous les membres souhaitant y contribuer.

De telles priorités annuelles accompagnées de leur programme d'actions respectif pourraient être décidées lors d'une RdP, dans le but de produire des résultats qui seraient présentés à la RdP suivante. Les avantages d'un tel système pourraient être l'amélioration de la visibilité du partenariat à l'échelle internationale et une continuité accrue des activités du PFBC.

A la suite d'un accueil favorable de cette approche par les membres du Conseil, le facilitateur, a annoncé que la facilitation européenne formulerait une note conceptuelle sur les priorités annuelles du PFBC en vue de la prochaine réunion du Conseil, incluant une proposition pilote portant sur une ou deux priorités pour la période comprise entre la RdP 2017 et la RdP 2018 ⁽²⁾.

Le présent document constitue la note conceptuelle annoncée par le facilitateur.

⁽¹⁾ Voir document 1 en annexe.

⁽²⁾ Le facilitateur a en outre annoncé que, dans la mesure où l'approche serait confirmée et les priorités annuelles proposées adoptées lors de la RdP 2017, la Facilitation UE prendrait le leadership pour identifier, pour chacune des priorités pilotes sélectionnées, un ou plusieurs partenaires intéressés du PFBC qui aurait les capacités techniques et humaines nécessaires pour gérer les échanges et les discussions parmi tous les partenaires (éventuellement au travers d'ateliers) et pour produire un ensemble de résultats pertinents avant la 18^{ème} RdP.

1^{ère} proposition:

Renforcer la prise en compte de la dimension sécuritaire dans la gestion de la faune sauvage

Lors du processus de validation des priorités à moyen terme qui a eu lieu lors de la 2^{ème} réunion du Conseil du PFBC (Libreville, 16 mai 2017), les priorités n° 9 ⁽³⁾ et n° 11 ⁽⁴⁾ ont été soulignées comme priorités majeures pour les États-Unis et l'UE. L'UE a annoncé le lancement récent, parallèlement à ECOFAC VI, d'une nouvelle initiative régionale de lutte contre le braconnage et le trafic des ressources naturelles, qui sera gérée par l'UNODC (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime) et intégrée dans un programme de renforcement des capacités pour la paix et la sécurité dans la sous-région (PARRCIC). La lutte contre le braconnage est également une priorité essentielle des États-Unis, qui met l'accent sur le renforcement des capacités nationales de lutte contre le braconnage.

Au niveau européen, les activités planifiées en matière de lutte contre le grand braconnage et le trafic de la faune sauvage en Afrique centrale s'inscrivent en fait dans un engagement officiel à l'échelle globale et traduit dans le Plan d'Action de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages (COM (2016) 87 final). Ce Plan d'Action souligne que « seule une action globale et déterminée permettra de mettre un terme à l'incidence dévastatrice que la criminalité liée aux espèces sauvages exerce sur les écosystèmes et sur l'économie ». Mis en place pour la période 2016-2020, ce Plan d'Action vise notamment « à renforcer le rôle joué par l'UE dans la lutte contre ces activités illicites au niveau mondial. Il comprend 32 mesures réparties dans trois domaines prioritaires: la prévention, la répression et la coopération » (avant-propos, page 5) ⁽⁵⁾.

L'intérêt pour cette thématique est partagé à très haut niveau par les gouvernements des pays du Bassin du Congo. Dans la récente déclaration de Ndjamena sur la sécurité des ressources naturelles, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale (Ndjamena, 27 juillet 2017), les Ministres de la CEEAC se sont en effet engagés à :

- renforcer le dialogue aux niveaux politique, stratégique et opérationnel entre les Etats et les autres parties prenantes dans la mise en place des outils politiques, institutionnels, juridiques et participatifs qui garantissent le développement et la promotion de l'éco-sécurité (point 2)
- soutenir le projet de création d'Unités Spéciales d'Eco-Sécurité dans les 11 (onze) Etats membres de la CEEAC et de leur intégration dans les dispositifs de Défense et Sécurité existants (point 4)
- soutenir la mise en place des observatoires en matière d'éco-sécurité, de conflit homme/faune et autres conflits liés à l'utilisation des terres (point 6)
- demander au Secrétariat Général de la CEEAC de réaliser dans les plus brefs délais des études de faisabilité des Programmes de Développement sur la Sécurité des Ressources Naturelles en Afrique centrale (point 15) ⁽⁶⁾

⁽³⁾ Priorité n°9 : Promouvoir l'application de la législation et réglementation internationales, régionales et nationales en faveur de la bonne gouvernance

⁽⁴⁾ Priorité n° 11: Promouvoir les approches transfrontalières/ paysages et l'intégration des questions de sécurité dans l'aménagement et la gestion des aires protégées et des concessions forestières, notamment concilier des actions de lutte anti-braconnage dans les zones frontalières les plus sensibles et vulnérables, notamment Grand Virunga, Garamba-Chinko, TNS, TRIDOM etc.

⁽⁵⁾ Voir http://ec.europa.eu/environment/cites/pdf/WAP_FR_WEB.PDF.

⁽⁶⁾ Voir <http://pfbc-cbfp.org/actualites/items/Declaration-MinistreCEEAC.html>

La conjonction de ces engagements des plusieurs partenaires clés du PFBC constitue une opportunité unique pour mettre en place, entre les RdP 17 et RdP 18, un programme d'action spécifique axé sur la thématique: « prise en compte de la dimension sécuritaire dans la gestion de la faune sauvage ».

Une proposition de programme d'action spécifique sera présentée lors de la 3^{ème} réunion du Conseil du PFBC qui se tiendra à Douala le 24 octobre au début de la 17^{ème} Rdp (24-27 octobre 2017).

2^{ème} proposition :

Base de données pour le suivi de la mise en œuvre et des résultats des actions des partenaires du PFBC

« L'État des Forêts », publié sur base bisannuelle par l'OFAC, constitue une référence reconnue, sur le plan scientifique et académique, pour la compréhension et l'appréciation des défis de conservation et de gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Mais cette publication n'a aucune vocation de suivi pratique des activités d'appui à la conservation et à la gestion durable effectivement mises en œuvre sur le terrain par les différents acteurs (administrations, agences de coopération au développement, ONG et secteur privé).

Le déficit d'information en la matière, préjudiciable à une bonne concertation/coordination entre les partenaires et à une programmation efficace, est reconnu depuis longtemps par l'ensemble des partenaires du PFBC. Cela transparait très clairement dans la liste des priorités à moyen terme, qui accordent une place centrale à l'adoption rapide, au niveau du PFBC, d'une stratégie qui serait dédiée à améliorer la situation :

- Priorité n°6 (a) : Soutenir les plateformes de coordination et les échanges thématiques entre les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités d'appui à la conservation et à la gestion durable, et plus précisément développer une base de données centralisant les interventions des partenaires techniques et financiers du PFBC, organisées sur la base des principaux éléments du Plan de Convergence de la COMIFAC ;
- Priorité n°4 : Promouvoir des systèmes d'information et d'autres systèmes pour soutenir les décisions politiques dans la région et améliorer la manière dont les analyses et les informations pertinentes sont mises à la disposition des décideurs et sont transformées en politiques et à la mise en œuvre des décisions.

La Facilitation européenne est d'avis qu'il est urgent, pour la crédibilité et l'efficacité du PFBC, de disposer d'un outil adapté pour améliorer le suivi des activités des partenaires et la planification de leurs activités futures.

Le lancement du projet régional du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) en appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles d'Afrique centrale (2017-2021), offre à cet égard une opportunité à saisir. Ce projet prévoit notamment d'appuyer « l'opérationnalisation de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) comme outil d'aide à la décision pour les leaders politiques de la région et pour poursuivre l'orientation des stratégies des PTF ». Cette opérationnalisation de l'OFAC constitue une activité transversale essentielle du 11^{ème} FED.

Une proposition de programme d'action spécifique sera présentée lors de la 3^{ème} réunion du Conseil du PFBC qui se tiendra à Douala le 24 octobre au début de la 17^{ème} Rdp (24-27 octobre 2017).